

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juin 2021**  
**Département de Saône et Loire**  
**Arrondissement de LOUHANS,**  
**Commune de THUREY.**

**Le 2 juin 2021.**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation du 25 mai 2021 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Marie-Noëlle PAQUELIER, Christine PERREAUT, Aurélien COLAS, René ROSAT, Isabelle REBILLARD et Joris LACOUR, Emmanuel MERLE.

**Était excusé :** /

**Pouvoir :** /

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé Monsieur Joris LACOUR comme secrétaire de séance.

☛ Monsieur Jean-Michel FROMONT propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

**Révision des tarifs cantine**

Le conseil accepte à l'unanimité ce nouveau point à l'ordre du jour.

☛ **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal** en date du 9 avril 2021 à l'unanimité des membres présents.

☛ **Organisation du bureau des élections et des permanences**

Les bureaux de vote sont déplacés à la salle des fêtes en raison du contexte sanitaire. Cela obligera à bloquer 5 personnes plus le Maire en permanence.

Un circuit sera organisé pour respecter les contraintes sanitaires.

Des équipements de protection (masques, visières et gel) sont mis à disposition par la préfecture.

Le Conseil Municipal va solliciter l'aide d'une demi-douzaine d'assesseurs parmi les habitants de Thurey. Les demandes sont en cours.

Les membres du conseil organisent les permanences pour les scrutins :

• Du 20 juin 2021 :

8H00 - 11H30	Aurélien COLAS, Isabelle REBILLARD, Marie-Noëlle PAQUELIER + 2 volontaires
11H30 - 15H00	Evelyne CHANUSSOT, Joris LACOUR, René ROSAT + 2 volontaires
15H00 - 18H00	Christine PERREAUT, Maryse COULON + 3 volontaires

- Du 27 juin 2021 :

8H00 - 11H30	Emmanuel MERLE, Bernard DOURIOT, Marie-Noëlle PAQUELIER + 2 volontaires
11H30 - 15H00	Aurélien COLAS, Isabelle REBILLARD, René ROSAT + 2 volontaires
15H00 - 18H00	Christine PERREAUT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON + 2 volontaires

✚ **Don de la Poste à la CCB71**

Ce point est en attente de la finalisation du plan de la micro-crèche par l'architecte.

✚ **Renouvellement de la convention du Syndicat mixte pour l'instruction des demandes d'urbanisme**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité **par Délibération n°12/2021** le renouvellement de la « convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ».

✚ **Mise en place de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure (TLPE) :**

**Délibération n°13/2021**

Monsieur le maire explique la TLPE et détaille les tarifs maximum applicables.

La TLPE frappe les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation. Elle concerne toutes les entreprises quelle que soit la nature de leurs activités (commerciales, industrielles ou de services).

Après étude des montants exigibles fournis par le Ministère chargé de l'Intérieur, le Conseil Municipal à l'unanimité vote la mise en place la TLPE, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en appliquant 75% du montant maximum exigible par **délibération n°13/2021** :

Type de publicité extérieure		Superficie de la publicité extérieure	Par m <sup>2</sup> / an	
			Commune ou EPCI jusqu'à 49 999 habitants	
			2021 Montant exigible	Montant 2021 applicable à la TLPE à Thurey
Dispositif publicitaire ou préenseigne	Dispositif classique	De moins de 50 m <sup>2</sup>	16,20 €	12,15 €
		De plus de 50 m <sup>2</sup>	32,40 €	24,30 €
	Dispositif sur support numérique	De moins de 50 m <sup>2</sup>	48,60 €	36,45 €
		De plus de 50 m <sup>2</sup>	97,20 €	72,90 €
Enseignes		De moins de 12 m <sup>2</sup>	16,20 €	12,15 €
		Entre 12 et 50 m <sup>2</sup>	32,40 €	24,30 €
		A partir de 50 m <sup>2</sup>	64,80 €	48,60 €

✚ **RODP gaz : règlement de la redevance 2021 : Délibération n°14/2021**

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).

GRDF versera un montant de 188,00 € au titre de la RODP 2021.

Le Conseil Municipal adopte la **délibération n°14/2021** pour le règlement de cette redevance.

✚ **Réaménagement des abords du monument aux morts – Délibération n°15/2021**

Monsieur le Maire présente le devis de la société NATURA'BRESSE pour la reprise des abords du monument pour un montant de 9 500 €HT.

Le Conseil délibère et accepte la proposition par **Délibération n°15/2021**.

✚ **Bénévoles dans la Fonction Publique Territoriale**

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours aux collectivités territoriales dans un cadre normal lors de diverses activités. Ces personnes ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

L'intervention d'un bénévole doit être justifiée.

Les bénévoles agissent de façon temporaire et gratuite.

- ✓ Responsabilité de la collectivité ou du bénévole en cas de dommages :
  - Couverture multirisques appropriée pour la collectivité
  - Justification d'une garantie responsabilité civile pour le bénévole

✚ **Révision des tarifs des repas de la cantine – Délibération n°16/2021**

	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
Repas régulier	5,05 €	5,15 €
Repas occasionnel	5,50 €	5,60 €

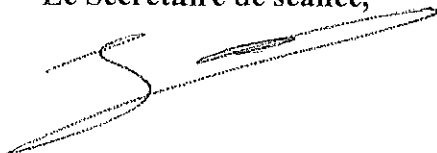
✚ **Informations diverses**

- Machine à pain : pour faire suite à la fermeture de l'épicerie, la commune a décidé de mettre en place un distributeur de pain sur la place de l'école. Le pain sera alimenté par le boulanger de Lessard. Le coût de la location de la machine sera pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par le boulanger. La machine sera mise en place dernière semaine de juin.
- Nouveau lotissement : l'ATD nous a proposé un avant-projet que nous avons validé. Les dernières modifications sont en cours avant les appels de marché.
- Un garage de vente de voitures d'occasion s'est installé dans les garages derrière l'épicerie Proxi. Sa vocation est de vendre des véhicules d'occasion peu chers.
- Devant la prolifération des déjections canines et des risques sanitaires pour les enfants, le maire a décidé de prendre un arrêté pour mettre en place une amende d'un montant de 50 € aux propriétaires ou aux personnes détenant l'autorité sur les animaux aux emplacements suivants : place de l'école, place de la mairie, autour de la salle des fêtes, autour de l'église, autour de la future micro-crèche, autour du terre-plein central fleuri, rue du musée, autour du monument aux morts, aux lotissements et alentours directs.
- Des bons d'achats d'un montant de 30 € seront offerts par le CCAS pour inciter à la lecture les 11 enfants de 16 à 18 ans habitant Thurey. Ils seront distribués lors d'une manifestation (en cours de réflexion) avant les départs en vacances.

**Le Maire lève la séance à 23h00.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

**Le Secrétaire de séance,**



**Le Maire, Jean-Michel FROMONT**

